

NE PAS PUBLIER AVANT
12H00 LE 22 NOVEMBRE 1978

VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCATION

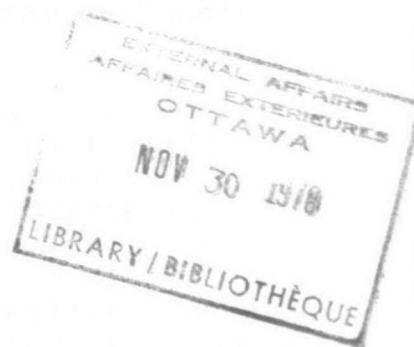
STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE ALLOCATION
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE DON JAMIESON,
À L'OCCASION DE LA SIGNATURE
DE L'ACCORD DE 1978 RELATIF
À LA QUALITÉ DE L'EAU DANS
LES GRANDS LACS



(TRADUCTION)